

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne vendredi 10 avril 2020

Des « chèques-services » financés par l'État distribués en Guyane pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile ou en habitat indigne.

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions de l'Etat, des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables. L'aide alimentaire est notamment organisée en Guyane autour de la plateforme alimentaire de la Croix Rouge, qui distribue des colis alimentaires aux CCAS et partenaires et a été financée à hauteur de 590 000€ par l'Etat en 2019.

En Guyane ce dispositif bénéficiera à plusieurs milliers de personnes.

La préfecture de la région Guyane, en lien avec la Croix-Rouge et le Samu social, sera chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui bénéficiera à plusieurs milliers de personnes sur le territoire départemental.

Ces chèques seront distribués par des associations de solidarité aux personnes sans domicile en fonction de leurs besoins ou utilisés directement pour la constitution de colis alimentaires par les associations. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour et par personne. Ces chèques

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle



peuvent être utilisés auprès de près de 300 enseignes en Guyane (celles qui acceptent les tickets restaurants, liste consultable ici : https://ou-cheque-dejeuner.fr/), sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, le Gouvernement et les services territoriaux de l'État ont engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec plus de 7.600 places d'hébergement supplémentaires mobilisées au 2 avril sur l'ensemble du territoire. Ce sont donc plus de 170 000 personnes qui sont actuellement hébergées dans des centres - des places financées par l'Etat et gérées par les associations. En Guyane, plus de 120 places ont été mobilisées pour mettre à l'abri les personnes à la rue depuis la mi-mars.

Pour plus d'informations : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle